PRÉFET
DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES SÉCURITÉS
Bureau de la Sécurité Routière
et des Droits à Circuler

PRÉFECTURE DE L ORNE

LISTE DES MÉDECINS LIBÉRAUX AGRÉÉS

(MAJ le 21/07/2025)

Vous devez impérativement vous adresser à un médecin agréé par la préfecture de votre lieu de résidence. Le médecin choisi ne doit pas être votre médecin traitant.

VILLE	NOM – PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
Département 61 - Orne			
ALENCON	MEURISSE Philippe	111 avenue de Courteille – 61000 Alençon	02.33.28.09.10
ALENCON	HERVOUET DES FORGES Yves	88 rue Antoine Jullien – 61000 Alençon	02.33.26.37.90
ALENCON	GODEL SALEM Marc	171 Avenue du Général Leclerc – 61000 Alençon	02.33.15.01.28
VIMOUTIERS	TCHODIBIA HEMO Marie-Agnès	2B rue du Docteur Marescot – 61120 VIMOUTIERS	02.33.39.06.71
FLERS	GUIBERT Jérôme	99 rue de Messei – 61100 Flers	02.33.64.01.37
BAGNOLES DE L'ORNE	GODEL SALEM Marc	5 place de l'Église – 61140 Bagnoles de l'Orne	02.33.30.80.77
TRUN	SAVERGNE Marc	4 place Docteur Amourel – 61160 Trun	02.33.36.70.11
Département 72 - Sarthe			
CHAMPFLEUR	CLOUET Dominique	40 rue du Pont – 72610 CHAMPFLEUR	06.07.15.08.65
FYÉ	GODEL SALEM Marc	10 rue Charles Perrault – 72610 FYÉ	02.33.29.30.06
Département 14 - Calvados			
FALAISE	HURELLE Gérard	3, Bd de la Libération – 14700 Falaise	02.31.40.06.00
LISIEUX	LEBARBE Hervé	57 bis Bd Ste Anne – 14100 Lisieux	09.71.00.45.80
VIRE	RENDU Geoffrey	23, rue Émile Chenel – 14500 Vire	02.31.68.03.55
LE BREUIL EN AUGE	KOPP Guillaume	Rue de l'Église – 14130 Le Breuil en Auge	02.31.65.07.08
Département 28 – Eure et Loir			
NOGENT LE ROTROU	RICHARD Jean-Jacques	58 Rue Paul Deschanel – 28400 Nogent le Rotrou	02.37.52.53.23
Département 50 - Manche			
ST POIS	SOLTY Stéphane	16 bis route de Saint-Laurent de Cuves – 50670 St Pois	02.33.79.00.99

VISITES MÉDICALES DES PERMIS DE CONDUIRE

(décret n°2012-886 du 17 juillet 2012)

MÉDECINS AGRÉÉS HORS COMMISSION MÉDICALE

VOUS DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS D'UN MÉDECIN AGRÉÉ HORS COMMISSION MÉDICALE (VOIR LISTE AU DOS) DANS LES CAS SUIVANTS :

- Vous êtes candidat ou demandez le renouvellement du groupe lourd (plus de visite pour le EB),
- Vous êtes candidat ou demandez le renouvellement du permis de conduire A, A1, B suite à un problème de santé, un handicap, l'exemption du service national, la dispense du port de ceinture de sécurité, un problème de vue, etc.
- Vous passez une visite médicale pour l'exercice ou le renouvellement à titre professionnel : chauffeur de taxi, conducteur d'ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, enseignant de la conduite automobile.
- Vous avez fait l'objet d'une mesure de suspension de permis de conduire supérieure à un mois, pour une infraction liée à la vitesse ou vous êtes candidat au permis de conduire suite à une invalidation pour solde de points nul et aucune des infractions ayant entraîné ce solde nul n'est liée la consommation d'alcool et de stupéfiants.

- Attention : Si votre suspension est égale ou supérieure à 6 mois ou si vous avez fait l'objet d'une invalidation pour solde de point nul, un examen psychotechnique est obligatoire avant la visite chez le médecin. Cet examen est à votre charge. Vous devez prendre rendez-vous auprès d'un centre agréé et vous munir des résultats le jour de votre visite chez le médecin de ville.

ATTENTION, IL NE PEUT EN AUCUN CAS S'AGIR DE VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Le Médecin agréé hors commission médicale ne peut délivrer ni soins, ni ordonnance, ni transmettre de feuille de remboursement. Le montant de cet examen est de 37,50€ et n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

S'il ne peut conclure à votre aptitude, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialisé ou demander à la commission médicale de vous examiner.

PIÈCES A FOURNIR

- La copie de votre permis de conduire (ou à défaut l'arrêté de suspension ou d'annulation),

- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou dernier avis d'imposition à votre nom (à défaut, une attestation d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

- 1 copie recto-verso d'une carte nationale d'identité, ou d'un passeport ou d'une carte de séjour en cours de validité (ou périmés depuis moins de deux ans).

- Votre dossier médical, et selon le cas, les résultats des examens psychotechniques.